



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 05 Novembre 2018

Le Lundi 05 Novembre 2018
à 18 heures 30

| Nombre de Membres | | |
|-------------------|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Présents et représentés |
| 27 | 20 | 22 |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
30/10/2018

Date d'affichage
07/11/2018

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - LOUIS VASSAL Patrick - HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - MAHU Thomas - BERARD Edith - CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à Mme BERARD Edith.

Absents Excusés :

COUSTON Rémy - GAZONNET Simone – SAGUN Catherine.

Absents :

BENZENGAT Joannie – CRISA Laurent

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1 demande de subvention
DELIBERATION N° 2018-11-76

OBJET : CULTURE – LES JOURNEES DE LA BANDE DESSINEE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR : Madame Roselyne MILELLI, adjointe à la culture, à la jeunesse et aux affaires scolaires.

La commune organise la onzième édition des journées de la bande dessinée les 9 et 10 février 2019.

Compte tenu du coût de cette manifestation, dont le montant prévisionnel est estimé à 6 000 € TTC, il est proposé de solliciter une aide financière auprès du Département à hauteur de 25 %.

| COUT DE LA MANIFESTATION | |
|------------------------------------|----------------|
| Coût TTC | 6 000 € |
| Dépense subventionnable TTC | |
| Achats | 1 400 € |
| Services extérieurs | 4 600 € |
| Total TTC | 6 000 € |

FINANCEMENT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE

| 1Autofinancement | 75% | 4 500 € |
|-------------------------------|-------------|----------------|
| 2Subventions | | |
| Département | 25% | 1 500 € |
| Autres | 0% | 0 € |
| Total (2) | 25% | 1 500 € |
| 3Autres participations | 0% | 0 € |
| Total (1+2+ 3) | 100% | 6 000 € |

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 29 octobre 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

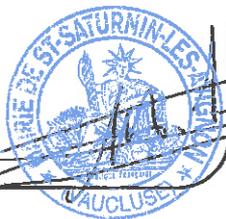
SOLLICITER une aide financière du Département de Vaucluse à hauteur de 25 % de la dépense subventionnable conformément au plan de financement susvisé.

AUTORISER monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités se rapportant à cette demande de subvention.

RESULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTION |
|-----------|-------------|------------|
| 22 | / | / |

Pour le Maire empêché,
l'adjoint délégué,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/11/2018
de la publication le 17/11/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 05 Novembre 2018

Le Lundi 05 Novembre 2018
à 18 heures 30

| Nombre de Membres | | |
|-------------------|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Présents et représentés |
| 27 | 20 | 22 |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
30/10/2018

Date d'affichage
07/11/2018

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - LOUIS VASSAL Patrick - HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - MAHU Thomas - BERARD Edith - CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à Mme BERARD Edith.

Absents Excusés :

COUSTON Rémy - GAZONNET Simone – SAGUN Catherine.

Absents :

BENZENGAT Joannie – CRISA Laurent

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.10 divers
DELIBERATION N° 2018-11-77

**OBJET : FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCE
IRRECOUVRABLE**

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, au sport et aux services techniques.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2343-1,

VU l'état de produit irrécouvrable dressé par le trésorier d'Avignon municipale pour un montant de 38 985,64 € et portant sur le titre de recette n°716 de l'exercice 2013,

Dans ce cas, il s'agit d'une société en liquidation judiciaire redevable de 3 redevances pour non réalisation d'aires de stationnement.

Le mandataire judiciaire de la société certifie l'irrecevabilité de cette créance pour insuffisance d'actif.

CONSIDÉRANT qu'il est inutile, dans un souci de bonne gestion, de faire figurer en report une somme qui ne pourra être recouvrée,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 29 octobre 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ACCEPTER d'admettre en non-valeur la somme de 38 985,64 € portant sur le titre de recette n°716 de l'exercice 2013 figurant sur l'état transmis par la trésorerie d'Avignon municipale.

PRECISER que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances seront inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

| Libellé | Chapitre | Article | Montant TTC |
|--------------------------------|----------|---------|-------------|
| Créances admises en non valeur | 65 | 6541 | 38 985,64 € |

RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTION |
|-----------|-------------|------------|
| 22 | / | / |

Pour le Maire empêché,
l'adjoint délégué,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/11/2018 de la publication le 07/11/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 05 Novembre 2018

Le Lundi 05 Novembre 2018
à 18 heures 30

| Nombre de Membres | | |
|-------------------|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Présents et représentés |
| 27 | 20 | 22 |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
30/10/2018

Date d'affichage
07/11/2018

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - LOUIS VASSAL Patrick - HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - MAHU Thomas - BERARD Edith - CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à Mme BERARD Edith.

Absents Excusés :

COUSTON Rémy – GAZONNET Simone – SAGUN Catherine.

Absents :

BENZENGAT Joannie – CRISA Laurent

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.5.3 subvention accordée à association
DELIBERATION N° 2018-11-78**

OBJET : FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018

RAPPORTEUR : Madame Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations, aux salles municipales, aux transports et à la sécurité civile.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

CONSIDÉRANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

CONSIDERANT l'intérêt de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes eu égard à la prise en charge de certains frais liés à l'organisation du téléthon,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 29 octobre 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser à l'association mentionnée dans le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2018, la subvention exceptionnelle suivante :

| ASSOCIATION BENEFICIAIRE | Exercice 2018 | FONCTION | ACTIVITE |
|--------------------------|---------------|----------|----------|
|--------------------------|---------------|----------|----------|

ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE

| | | | |
|---|-------|-----|------------|
| COMITE DES FETES DE ST SATURNIN LES AVIGNON | 250 € | 024 | FESTIVITES |
|---|-------|-----|------------|

Pour le Maire empêché,
l'adjoint délégué,
Serge MALEN



PRÉCISER que l'ouverture des crédits pour le versement de la subvention susvisée se fera sur l'exercice 2018.

RÉSULTAT DU VOTE

| | | |
|-----------------|------------------|-----------------|
| VOIX POUR 21 | VOIX CONTRE / | ABSTENTION 1 |
|-----------------|------------------|-----------------|

FILLIERE Thierry

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/11/2018 de la publication le 07/11/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 05 Novembre 2018

Le Lundi 05 Novembre 2018
à 18 heures 30

| Nombre de Membres | | |
|-------------------|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Présents et représentés |
| 27 | 20 | 22 |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
30/10/2018

Date d'affichage
07/11/2018

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne - COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - LOUIS VASSAL Patrick - HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - MAHU Thomas - BERARD Edith - CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à Mme BERARD Edith.

Absents Excusés :

COUSTON Rémy – GAZONNET Simone – SAGUN Catherine.

Absents :

BENZENGAT Joannie – CRISA Laurent

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.1. budget et comptes
DELIBERATION N° 2018-11-79

OBJET : FINANCES : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°01-2018

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, au sport et aux services techniques.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2313-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2018 le 26 mars 2018 (délibération n°2018-03-25),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 29 octobre 2018,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

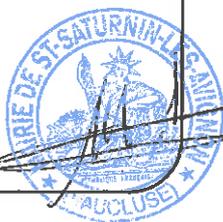
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ADOPTER la décision modificative n°01-2018 pour le budget principal de la commune, jointe ci-après.

RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTION |
|-----------|-------------|------------|
| 22 | / | / |

Pour le Maire empêché,
l'adjoint délégué,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/11/2018
de la publication le 07/11/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 05 Novembre 2018

Le Lundi 05 Novembre 2018
à 18 heures 30

| Nombre de Membres | | |
|-------------------|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Présents et représentés |
| 27 | 20 | 22 |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
30/10/2018

Date d'affichage
07/11/2018

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - LOUIS VASSAL Patrick - HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - MAHU Thomas - BERARD Edith - CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à Mme BERARD Edith.

Absents Excusés :

COUSTON Rémy - GAZONNET Simone – SAGUN Catherine.

Absents :

BENZENGAT Joannie – CRISA Laurent

Mouvement en cours de séance :

Arrivée de M. COUSTON Rémy pendant la présentation de la délibération

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.3.1 emprunts
DELIBERATION N° 2018-11-80

OBJET : FINANCES – PRET DE 300 000 € A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, au sport et aux services techniques.

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 22 février 2018,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2018 le 26 mars 2018 (délibération n°2018-03-25),

CONSIDERANT la nécessité de recourir à l'emprunt à hauteur de 300 000 € pour financer le programme d'investissement 2018,

VU la proposition de contrat de prêt du Crédit Agricole Alpes Provence,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 29 octobre 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de 300 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Objet : programme d'investissement 2018.
- Montant du capital emprunté : 300 000 €.
- Durée d'amortissement : 20 ans.
- Taux d'intérêt fixe (base 30/360) : 1,62 %.
- Montant des frais de dossier : 0,10 %.
- Profil d'amortissement : échéances constantes.
- Périodicité retenue : trimestrielle.
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortie d'une indemnité actuarielle pour le financement moyen terme amortissable.
- Inscription de l'emprunt au budget primitif.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

PRECISER que les crédits ont été inscrits en recettes dans le budget primitif 2018 voté le 26 mars 2018.

RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 19 | / | 4 |

BERARD Edith - CARO Jean Claude
DUCLERCQ Jean Pierre – JOUGLA
Frédéric

Pour le Maire empêché,
l'adjoint délégué,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/11/2018
de la publication le 07/11/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 05 Novembre 2018

Le Lundi 05 Novembre 2018
à 18 heures 30

| Nombre de Membres | | |
|-------------------|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Présents et représentés |
| 27 | 21 | 23 |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
30/10/2018

Date d'affichage
07/11/2018

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy - COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - LOUIS VASSAL Patrick - HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - MAHU Thomas - BERARD Edith - CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à Mme BERARD Edith.

Absentes Excusées :

GAZONNET Simone – SAGUN Catherine.

Absents :

BENZENGAT Joannie – CRISA Laurent.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 8.1 enseignement
DELIBERATION N° 2018-11-81

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PLAN MERCREDI

RAPPORTEUR : Madame Roselyne MILELLI, adjointe aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

Il est rappelé au conseil municipal que la commune avait mis en place en 2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un Projet Educatif Territorial (PEDT) en partenariat avec la Préfecture, les services départementaux de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse.

Ce PEDT a permis l'élaboration d'une nouvelle offre d'activités périscolaires et extrascolaires permettant une meilleure mise en cohérence de l'offre existante du territoire, dans l'intérêt de l'enfant. Dans ce cadre, l'accompagnement financier de la CAF a permis à la commune de bénéficier de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE) pour les nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP).

Afin d'accompagner les collectivités qui ont choisi de revenir à la semaine scolaire de 4 jours, le gouvernement a mis en place le dispositif « Plan Mercredi » pour les accueils de loisirs. Pour bénéficier de ce label et du versement d'une Prestation de Service Ordinaire (PSO) bonifiée par la CAF, les collectivités intéressées doivent s'engager dans un PEDT en continuant à proposer des activités de qualité aux enfants en cohérence avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Vu la délibération n°2018-02-18 du 22 février 2018 approuvant le retour à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour l'école maternelle La Cardelina et l'école élémentaire Jean Moulin à partir de la rentrée scolaire 2018,

Considérant que suite à cette modification, le PEDT mis en place par la commune a été automatiquement résilié, et qu'un nouveau PEDT adapté à cette nouvelle organisation doit être approuvé,

Considérant que l'accueil périscolaire proposé le mercredi depuis la rentrée 2018 répond aux critères de la charte qualité « Plan Mercredi »,

Considérant que la labellisation « Plan Mercredi » doit être obtenue avant le 31 décembre 2018 pour qu'une rétroactivité au 1^{er} septembre puisse être appliquée pour la bonification CAF,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 29 octobre 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT).

APPROUVER une demande de labellisation « Plan Mercredi ».

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTION |
|-----------|-------------|------------|
| 23 | / | / |

Pour le Maire empêché,
l'adjoint délégué,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/11/2018 de la publication le 07/11/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 05 Novembre 2018

Le Lundi 05 Novembre 2018
à 18 heures 30

| Nombre de Membres | | |
|-------------------|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Présents et représentés |
| 27 | 21 | 23 |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
30/10/2018

Date d'affichage
07/11/2018

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy - COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - LOUIS VASSAL Patrick - HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - MAHU Thomas - BERARD Edith - CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à Mme BERARD Edith.

Absentes Excusées :

GAZONNET Simone – SAGUN Catherine.

Absents :

BENZENGAT Joannie – CRISA Laurent

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 8.3 voirie
DELIBERATION N° 2018-11-82

OBJET : SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN : MODIFICATION DES STATUTS

RAPPORTEUR : M. René TRUCCO, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux.

Vu les statuts du syndicat d'électrification vauclusien adoptés lors du comité syndical du 3 septembre 2018 et joints à la présente délibération,

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, la commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification (le 14 septembre 2018) pour se prononcer.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 29 octobre 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER les statuts du syndicat d'électrification vauclusien adoptés par le comité syndical du 3 septembre 2018.

RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTION |
|-----------|-------------|------------|
| 23 | / | / |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/11/2018
de la publication le 07/11/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 05 Novembre 2018

Le Lundi 05 Novembre 2018
à 18 heures 30

| Nombre de Membres | | |
|-------------------|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Présents et représentés |
| 27 | 21 | 23 |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
30/10/2018

Date d'affichage
07/11/2018

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - TRUCCO René – MILELLI Roselyne – COUSTON Rémy - COSTE Josiane – DUCRES Jacques - COLLET Solange - LOUIS VASSAL Patrick - HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle – DUVERLIE Chantal - HERMANN Catherine – RABERT Christophe – FILLIERE Thierry – FISCHER Lionel - MAHU Thomas - BERARD Edith - CARO Jean-Claude – JOUGLA Frédéric.

Procurations :

Mme POMMEL Martine a donné procuration à M. TRUCCO René.
M. DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à Mme BERARD Edith.

Absentes Excusées :

GAZONNET Simone – SAGUN Catherine.

Absents :

BENZENGAT Joannie – CRISA Laurent

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.5 avis sur lettre d'observation définitive de la CRC
DELIBERATION N° 2018-11-83

Le rapport est consultable en mairie, un lien pour y accéder a été transmis aux conseillers par courriel

OBJET : *INTERCOMMUNALITE – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON*

RAPPORTEUR : M. René TRUCCO, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux, Vice-Président du Grand Avignon délégué à l'eau potable et à l'assainissement.

La Chambre Régionale des Comptes a rédigé un rapport sur la gestion de la communauté d'agglomération du Grand Avignon pour les exercices 2010 et suivants, jusqu'au budget primitif 2016. Le Grand Avignon a apporté des réponses à ces observations.

Comme le prévoit l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes adresse au Président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la Chambre Régionale des Comptes aux Maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier.

Ce rapport est présenté par le Maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES présentation à la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 29 octobre 2018,

Pour le Maire empêché,
l'adjoint délégué,
Serge MALEN

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DEBATTRE au sujet des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération du Grand Avignon et des réponses apportées par le Grand Avignon.

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/11/2018
de la publication le 07/11/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.